

Assemblée générale de l'UNAPAF

L'Assemblée générale 2007 de l'UNAPAF a eu lieu le 7 septembre dernier à Paris (CISP, rue Maurice Ravel, Paris 12^{ème}).

62 Associations étaient présentes ou représentées. Plus de 22000 piégeurs étaient adhérents par l'intermédiaire de leur Association départementale en 2006-2007.

En préambule, le Président Jean-Claude SAULNIER s'est réjoui de l'élection du Secrétaire de l'UNAPAF à la présidence de la Fédération des chasseurs de Saône et Loire. Ceci implique une modification du bureau de l'UNAPAF. Il a aussi le plaisir d'accueillir Messieurs Benoît et Edouard BELISLE, venu du Canada pour présenter aux Associations le nouveau piège Belisle. Celui-ci est destiné uniquement au renard car le nouveau système de détente le rend sélectif. Ce piège sera sans doute homologué prochainement.

Comme d'habitude, la matinée a été consacrée à l'a partie statutaire : accueil des congressistes, approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale 2006, allocution du président, rapport moral, rapport financier, budget prévisionnel, fixation du taux de cotisation pour 2008-2009, désignation des vérificateurs aux comptes, votes, examen des vœux...

Bien entendu, la majeure partie de la discussion a porté sur la nouvelle législation du piégeage consécutive au décret du 29 novembre 2006 et l'arrêté du 29 janvier 2007. Ces deux textes remplacent l'arrêté du 23 mai 1984 modifié. Les dispositions du décret (agrément pour tous les piégeurs et validité de l'arrêté départemental de classement des nuisibles calquée sur l'année cynégétique) n'ont pas soulevé de débat. En revanche, deux dispositions de l'arrêté ne font pas l'unanimité, principalement de la part d'Associations de la région Centre. Il s'agit de l'obligation de renvoi d'un compte-rendu même s'il n'y a pas eu d'opération de piégeage et la non transmission de la déclaration d'activité aux fédérations de chasseurs. Le Président a donné des explications sur ces deux points, en précisant que le deuxième n'est pas à l'initiative de l'UNAPAF. Dans un souci de démocratie, les Associations vont être consultées par écrit et le résultat communiqué à tous.

Un autre point a été examiné en détail : le nouveau contrat d'assurances avec l'extension concernant les pièges.

La matinée s'est clôturée avec une présentation du site de l'UNAPAF et un exposé de Didier LEFEVRE sur le Journal des Piégeurs.

L'après-midi a été consacré à un débat avec les personnalités présentes, à savoir : Mmes Annie CHARLEZ (Service juridique de l'ONCFS) et Charlotte DUNOYER (FNC), MM. Jean-Dominique DUPONT (Chef du bureau de la chasse au MEDAD), Michel THOMAS (Président de la FRC de Lorraine et de la FDC de la Meuse, représentant la FNC), Pierre MIGOT (Directeur adjoint des études et de la recherche – ONCFS), Paul HAVET (ONCFS), Georges DUTRUC-ROSSET (Président de la FIC de Paris HSV). Les Présidents présents ont pu poser des questions aux invités et obtenir les éclaircissements souhaités. Il faut souligner la richesse des débats et la diversité des thèmes abordés.

La prochaine Assemblée générale de l'UNAPAF aura lieu le samedi 6 septembre 2008 dans ces mêmes locaux.